

Exposition des enfants aux radiofréquences : pour un usage modéré et encadré des technologies sans-fil



Actualité du 08/07/2016

L'Anses publie ce jour une expertise relative à l'exposition des enfants aux radiofréquences et ses effets potentiels sur leur santé. Dans ses conclusions, l'Agence souligne que les enfants peuvent être plus exposés que les adultes en raison de leurs spécificités morphologiques et anatomiques, et notamment de leur petite taille, ainsi que des caractéristiques de certains de leurs tissus. Elle émet une série de recommandations visant à adapter les valeurs limites réglementaires afin de réduire l'exposition des enfants aux champs électromagnétiques, qui commence dès leur plus jeune âge du fait de l'expansion de l'usage des nouvelles technologies. L'Anses recommande dans ce contexte un usage modéré et encadré des technologies de communication sans-fil par les enfants.

L'Anses a été saisie par les pouvoirs publics afin de savoir si les dispositions réglementaires actuellement en vigueur pour la mise sur le marché des appareils radioélectriques à destination des enfants, sont suffisamment protectrices en matière de santé et de sécurité vis-à-vis des enfants de moins de six ans. Un pré-rapport avait fait l'objet d'une consultation publique sur le site Internet de l'Agence du 9 juin au 21 août 2015, visant à recueillir les commentaires des parties prenantes intéressées. L'Agence publie ce jour son avis sur cette question ainsi que le rapport définitif, après analyse par ses experts de l'ensemble des commentaires reçus de la part de la communauté scientifique et des parties prenantes intéressées.

Des effets possibles sur les fonctions cognitives et le bien-être

Les travaux d'expertise menés par l'Agence sur la base des données actuelles issues de la littérature scientifique internationale ne permettent pas de conclure à l'existence ou non d'effets des radiofréquences chez l'enfant sur le comportement, les fonctions auditives, le développement, le système reproducteur mâle et femelle, le système immunitaire et la toxicité systémique, ni d'effets cancérogènes ou tératogènes.

En revanche, l'Agence conclut à un effet possible de l'exposition aux radiofréquences sur le bien-être des enfants et leurs fonctions cognitives (mémoire, fonctions exécutives, attention). Les effets observés sur le bien-être pourraient toutefois davantage être liés à l'usage des téléphones mobiles plutôt qu'aux radiofréquences qu'ils émettent.

Des enfants exposés de plus en plus tôt aux champs électromagnétiques radiofréquences

Les données disponibles sur l'exposition montrent une forte expansion de l'usage des nouvelles technologies sans-fil, notamment chez les très jeunes enfants. La multiplicité et la diversité des lieux fréquentés par les enfants engendrent de multiples situations d'expositions, alors même que les usages des dispositifs radioélectriques (tablettes tactiles, jouets connectés, etc.) évoluent rapidement. Les enfants possèdent en outre leur propre téléphone mobile de plus en plus précocement.

Par ailleurs, à la différence des générations précédentes, les enfants sont aujourd'hui exposés, pour la plupart, à de multiples sources de radiofréquences dès leur plus jeune âge et même potentiellement dès la phase de développement *in utero*. Au-delà, les travaux d'expertise ont mis en évidence que les enfants pouvaient être plus exposés que les adultes, en raison de leur petite taille, de leurs spécificités morphologiques et anatomiques et des caractéristiques de certains de leurs tissus.

Les recommandations de l'Agence

Sur la base des résultats de l'expertise, l'Agence recommande de faire évoluer la réglementation :

pour que l'ensemble des dispositifs radioélectriques, et notamment ceux destinés aux enfants (tablettes tactiles, veille-bébés, jouets connectés, etc.), soient soumis **aux mêmes obligations réglementaires** en matière de contrôle des niveaux d'exposition et d'information du public que celles encadrant les téléphones mobiles ;

afin que le respect des valeurs limites d'exposition réglementaires soit assuré, quels que soient les dispositifs émetteurs mobiles utilisés, **selon des conditions raisonnablement prévisibles d'utilisation** (par exemple positionnement au contact du corps).

Il lui apparaît également nécessaire :

les niveaux de référence visant à limiter l'exposition environnementale aux champs électromagnétiques radiofréquences soient reconsidérés, afin d'assurer des marges de sécurité suffisamment grandes pour protéger la santé et la sécurité de la population générale, et particulièrement celles des enfants ;

de réévaluer la pertinence du débit d'absorption spécifique (DAS) utilisé pour l'établissement des valeurs limites d'exposition des personnes, à des fins de protection contre les effets sanitaires connus et avérés (effets thermiques) des radiofréquences, et de développer un indicateur représentatif de l'exposition réelle des utilisateurs de téléphones mobiles, quelles que soient les conditions d'utilisation : signal utilisé, bonne ou mauvaise réception, mode d'usage (appel, chargement de données, etc.).

Concernant spécifiquement les téléphones mobiles, l'Anses rappelle sa recommandation, déjà formulée, invitant à **réduire l'exposition des enfants**, en préconisant un usage modéré et en privilégiant le recours au kit mains-libres.

Enfin, l'expertise a permis d'identifier plusieurs études mettant en évidence une association entre un **usage intensif et inadéquat du téléphone mobile par des jeunes et une santé mentale affectée** (comportements à risque, dépression, idées suicidaires, etc.). Ces études ne permettent cependant pas d'explorer la causalité des associations observées.

L'Anses recommande que des études complémentaires évaluent l'**impact sanitaire et psychosocial** (apprentissage scolaire, relations sociales et familiales, etc.) chez les enfants lié à l'usage des technologies de communication mobile, en raison notamment de phénomènes addictifs, de troubles des rythmes circadiens, etc. Dans l'attente de ces résultats, l'Agence recommande aux parents d'inciter leurs enfants à un usage raisonnable du téléphone mobile, **en évitant les communications nocturnes et en limitant la fréquence et la durée des appels**.

EN SAVOIR PLUS

[Consultez l'avis et le rapport "Exposition aux radiofréquences et santé des enfants"](#)

[Consultez l'annexe de l'avis et rapport "Exposition aux radiofréquences et santé des enfants"](#)

[Consultez notre article "Radiofréquences, téléphonie mobile et technologies sans fils"](#)